

Occupation du territoire
Formulaire d'engagement régissant la garde de poules pondeuses en milieu urbain

La ville de Beauharnois autorise les poules en zone urbaine, hors de la zone agricole, sur le terrain d'une habitation unifamiliale.

Le règlement 2024-12 encadre leur présence sur le territoire afin de concilier le droit d'en posséder avec le respect du voisinage et le bien-être des animaux.

Ce formulaire d'engagement est à joindre à votre demande de permis pour la construction ou l'installation d'un poulailler et de son enclos

Identification du demandeur (si différent du propriétaire fournir une procuration)

Nom :	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Téléphone (1) :	Téléphone (2) :
Courriel :	

Adresse de la propriété visée si différente du demandeur

Numéro civique :	Nom de la rue :
------------------	-----------------

Nombre de poules (maximum 4, selon règlement)	
---	--

Obligations

- En signant le présent formulaire, je m'engage à respecter les exigences du règlement 2024-12 en tout temps pendant la garde des poules.
- Je suis conscient(e) que la Ville pourrait révoquer mon permis et m'obliger à me départir de mes poules si je ne rencontre pas mes obligations, comme indiqué dans le règlement 2024-12.

Signature du demandeur

Date (aaaa-mm-jj)

Vous pouvez nous transmettre votre demande par le biais d'une des manières suivantes :

En personne ou par la poste : 100-660, rue Ellice à Beauharnois, Qc, J6N 1Y1

Par courriel : occupation.territoire@ville.beauharnois.qc.ca

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'occupation du territoire au 450 429-3546 poste 244